

l'activité d'autant plus marqué que l'augmentation du nombre des immigrants ne profiterait pas à ces régions mais accroîtrait, au contraire, les disparités. Les immigrants se dirigent toujours vers les régions les plus dynamiques.

Croissance lente

La seconde option, celle d'une croissance lente (taux de croissance annuel : 2,5 p. 100) pourrait être imposée par la conjoncture. Si, par exemple, l'environnement extérieur était défavorable et si l'on enregistrerait une baisse des prix relatifs du pétrole et des investissements consacrés à l'exploitation et à la production des ressources énergétiques, le Canada devrait faire face à une situation caractérisée par l'accroissement du chômage, le ralentissement des exportations, l'augmentation des importations de pétrole, l'élargissement du déficit de la balance des paiements. Dans ce cas, plutôt que de stimuler la demande intérieure à tout prix, on pourrait modérer l'offre de main-d'œuvre et la consommation. L'immigration nette devrait alors être nulle en 1980, l'âge de la retraite abaissé à soixante ans, le nombre des heures de travail par semaine ramené à trente-quatre. Une croissance encore plus lente pourrait être envisagée pour la période 1980-1985, mais on aboutirait alors à une situation inacceptable, notamment en ce qui concerne l'emploi. Dans l'hypothèse d'une croissance nulle, le taux de chômage, toutes choses égales d'ailleurs, atteindrait 18 p. 100.

Le Conseil économique estime qu'il n'est pas raisonnable de retenir une croissance nulle dans le cadre de ses hypothèses. « En dépit de la sagesse ou de la clairvoyance des partisans de la croissance zéro, écrit-il avec humour dans son douzième exposé annuel, il nous faut bien rappeler que toute hausse de l'offre de travail prescrit une augmentation de la production. Sinon, il faudrait que la productivité soit négative (ce qui entraînerait un abaissement sensible du niveau de vie actuel) ou que le taux de chômage augmente considérablement. De fait, l'année 1975 aura été, au Canada, un exemple d'une conjoncture de croissance à peu près nulle accompagnée d'une hausse importante du taux de chômage ». Les voies moyennes ne sont-elles pas, en fin de compte, celles de la sagesse ? ■



Un corridor dans la forêt : la frontière entre le Québec et le Maine.

La frontière entre le Canada et les Etats-Unis

Neuf mille kilomètres de voisinage

géographie



Les pays qui n'ont qu'un seul voisin se comptent sur les doigts de la main. Le Canada est de ceux-là, bien qu'il soit le pays le plus vaste du monde après l'Union soviétique. Traversant lacs et terres, longeant cours d'eau et bras de mer, sa frontière avec les Etats-Unis s'étire sur 8 891 kilomètres (5 060 kilomètres sur la terre ferme, 3 831 kilomètres sur l'eau), soit presque le quart de la longueur de la circonférence de la Terre à l'équateur. Sur la terre ferme, c'est un corridor de 20 pieds de large (6,7 mètres) qui forme la zone frontalière. Il

serpente par monts et par vaux, traverse d'immenses prairies, franchit des forêts denses, bien marqué et jalonné de repères, peu gardé et bien entretenu. La facilité avec laquelle Canadiens et Américains passent aujourd'hui d'un pays à l'autre fait oublier ce qu'a coûté d'efforts le tracé de cette ligne de démarcation.

La frontière canado-étasunienne s'étend de la baie de Fundy, sur l'Atlantique, jusqu'au Pacifique qu'elle atteint aux détroits de Georgie et de Juan de Fuca, et de Dixon-Entrance au mont Saint-Elie (archipel de l'Alaska) ; elle se continue du mont Saint-Elie à l'océan Arctique en suivant le 141^e méridien. Négociations, arbitrages et traités se sont succédé pendant cent vingt-cinq ans pour en établir le tracé définitif, au début du vingtième siècle.

La frontière sud a été déterminée aux termes de trois traités principaux : le traité de Versailles, en 1783, la convention de 1818, le traité d'Oregon en 1846.